

Zonages Planification

Thème :

ZONAGES

Version :

1beta2



Les conditions d'utilisation de ce document Sandre sont décrites selon la licence *creative commons* ci-dessous. Elles indiquent clairement que vous êtes libre de :

- partager, reproduire, distribuer et communiquer cette œuvre,
- d'utiliser cette œuvre à des fins commerciales.

The terms of use applicable to this document are described according to the licence creative commons below. It indicates that you are free to :

- share, reproduce, distribute and communicate about this document,
- use this document for commercial puposes.



Chaque document Sandre est décrit par un ensemble de métadonnées issues du Dublin Core (<http://purl.org/dc>).

Each Sandre document is described by a set of metadata coming from Dublin Core (<http://purl.org/dc>).

Titre / <i>Title</i>	Zonages Planification
Créateur / <i>Creator</i>	Système d'Information sur l'Eau / Sandre
Sujet / <i>Subject</i>	Zonages
Description / <i>Description</i>	
Editeur / <i>Editor</i>	Ministère chargé de l'environnement
Contributeur / <i>Contributor</i>	Membres du groupe de travail "SAGE"
Date de Création/ <i>Creation date</i>	- 2018-12-03
Date de Modification / <i>Modification date</i>	- 2019-02-27
Date de Validation / <i>Validation date</i>	-
Type / <i>Type</i>	Text
Format / <i>Format</i>	ODT; PDF
Identifiant / <i>Identifier</i>	urn:sandre:dictionnaire:sa_zpl::1beta2
Langue / <i>Language</i>	FR
Relation Est remplacé par / <i>Is replaced by</i>	
Relation Remplace / <i>Replace</i>	
Relation Référence / <i>Reference</i>	
Couverture / <i>Coverage</i>	France
Droits / <i>Rights</i>	© Sandre
Version / <i>Version</i>	1beta2

Version 1beta2	
2018-12-03	Création du document

Pour de plus amples renseignements sur le Sandre, vous pouvez consulter le site Internet du Sandre : <http://sandre.eaufrance.fr> ou vous adresser à l'adresse suivante :

Sandre - Office International de l'Eau
sandre@sandre.eaufrance.fr
15 rue Edouard Chamberland 87065 LIMOGES Cedex
Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

I. TABLE DES MATIÈRES

I. TABLE DES MATIÈRES.....	4
II. AVANT PROPOS.....	6
II.1. LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EAU ET LE SANDRE.....	6
II.2. CONVENTION DU DICTIONNAIRE DE DONNÉES.....	7
<i>II.2.1. Notations dans le document.....</i>	<i>7</i>
<i>II.2.2. Description des concepts (entités).....</i>	<i>7</i>
<i>II.2.3. Description des informations (attributs).....</i>	<i>8</i>
<i>II.2.4. Les nomenclatures.....</i>	<i>10</i>
II.3. FORMALISME DU MODÈLE ORIENTÉ OBJET.....	10
<i>II.3.1. Comment lire le modèle de données ?.....</i>	<i>11</i>
<i>II.3.2. Représentation spatiale d'une entité.....</i>	<i>13</i>
III. INTRODUCTION.....	14
IV. DIAGRAMME DES CLASSES.....	15
V. DICTIONNAIRE DES CLASSES.....	20
V.1. AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE.....	20
V.2. BASSIN DCE.....	21
V.3. COMMUNE.....	21
V.4. COMMUNE DU SAGE.....	22
V.5. CONTRAT DE MILIEU.....	22
V.6. INTERVENANT.....	23
V.7. MASSE D'EAU.....	24
V.8. ROLE DE L'INTERVENANT.....	24
V.9. ROLE DE L'INTERVENANT DU CONTRAT DE MILIEU.....	25
V.10. ROLE DE L'INTERVENANT DU SAGE.....	25
V.11. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX.....	25
V.12. TEXTE REGLEMENTAIRE.....	26
VI. DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS.....	27
VI.1. CODE DU SAGE.....	27
VI.2. CODE DU CONTRAT DE MILIEU.....	27
VI.3. COMMENTAIRE SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU SAGE.....	28
VI.4. COMMUNE PARTIELLEMENT CONCERNÉE.....	28
VI.5. CONTRAT DE MILIEU TRANSFRONTALIER.....	28
VI.6. DATE DE CLÔTURE DU CONTRAT DE MILIEU.....	28
VI.7. DATE DE L'ARRÊTÉ DE CONSTITUTION DU COMITÉ DE RIVIÈRE.....	29
VI.8. DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT DE MILIEU.....	29
VI.9. DATE DE VALIDATION DU DOSSIER D'AVANT PROJET DU CONTRAT DE MILIEU.....	29

VI.10. DATE DE VALIDATION DU PROJET DE CONTRAT DE MILIEU.....	29
VI.11. ETAT D'AVANCEMENT DU SAGE.....	30
VI.12. ETAT D'AVANCEMENT DU CONTRAT DE MILIEU.....	30
VI.13. GÉOMÉTRIE DU SAGE.....	30
VI.14. GÉOMÉTRIE DU CONTRAT DE MILIEU.....	31
VI.15. INFORMATIONS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES DU SAGE.....	31
VI.16. NOM DU SAGE.....	32
VI.17. NOM DU CONTRAT DE MILIEU.....	32
VI.18. NOMBRE D'HABITANTS DU SAGE.....	32
VI.19. ROLE DE L'INTERVENANT.....	32
VI.20. SAGE NÉCESSAIRE AU SDAGE 2010 - 2015.....	33
VI.21. SAGE NÉCESSAIRE AU SDAGE 2016 - 2021.....	33
VI.22. SITE INTERNET DU SAGE.....	33
VI.23. SOURCE D'INFORMATION UTILISÉE LORS DE LA CRÉATION DU PÉRIMÈTRE DU SAGE.....	33
VI.24. SOURCE D'INFORMATION UTILISÉE LORS DE LA CRÉATION DU PÉRIMÈTRE DU CONTRAT DE MILIEU....	34
VI.25. STATUT DU SAGE.....	34
VI.26. STATUT DU CONTRAT DE MILIEU.....	34
VI.27. TYPE DE MILIEUX AQUATIQUES DU SAGE.....	35
VI.28. TYPE DE PÉRIMÈTRE DU SAGE.....	35

II. AVANT PROPOS

II.1. Le Système d'Information sur l'Eau et le Sandre

Le domaine de l'eau est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,... Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte.

Le *Système d'Information sur l'Eau* (SIE) est formé par un ensemble cohérent de dispositifs, processus et flux d'information, par lesquels les données relatives à l'eau sont acquises, collectées, conservées, organisées, traitées et publiées de façon systématique. Sa mise en œuvre résulte de la coopération de multiples partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations, qui se sont engagés à respecter des règles communes définies par voie réglementaire et contractuelle, depuis 1992.

Le Sandre (Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau) a pour mission, d'établir et de mettre à disposition le *référentiel* des données sur l'eau du SIE. Ce référentiel, composé de spécifications techniques et de listes de codes libres d'utilisation, décrit les modalités d'échange des données sur l'eau à l'échelle de la France. D'un point de vue informatique, le Sandre garantit l'interopérabilité des *systèmes d'information* relatifs à l'eau et son environnement.

Le Sandre est organisé en un réseau d'organismes contributeurs au SIE qui apportent leur connaissance métier, participent à l'administration du référentiel et veillent à la cohérence de l'ensemble. Le *SNDE* (*Schéma national des données sur l'eau*), complété par des documents techniques dont ceux du Sandre, doit être respecté par tous ses contributeurs, conformément au décret n° 2009-1543 du 11 décembre 2009.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est l'une des composantes indispensables du SIE, et constitue la raison d'être du Sandre, Service d'Administration Nationale des Données et des Référentiels sur l'Eau. Le Sandre est chargé :

- d'élaborer les dictionnaires des données, d'administrer les nomenclatures communes au niveau national, d'établir les formats d'échanges informatiques de données, de définir des scénarios d'échanges et de standardiser des services WEB,
- de publier les documents normatifs après une procédure de validation par les administrateurs de données Sandre et d'approbation par le groupe Coordination du Système d'Information sur l'Eau.
- d'émettre des avis sur la compatibilité au regard des spécifications

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités : sa signification ;

- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;

- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le Sandre a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau.

II.2. Convention du dictionnaire de données

II.2.1. Notations dans le document

Les termes DOIT, NE DOIT PAS, DEVRAIT, NE DEVRAIT PAS, PEUT, OBLIGATOIRE, RECOMMANDE, OPTIONNEL ont un sens précis. Ils correspondent à la traduction française de la norme RFC2119 ([RFC2119](#)) des termes respectifs MUST, MUST NOT, SHOULD, SHOULD NOT, MAY, REQUIRED, RECOMMENDED et OPTIONAL.

Chaque document publié par le Sandre comporte un numéro de version évoluant selon les règles suivantes :

Exemple n° de version	Statut du document
1.1 , 2.3 <i>Indice composé uniquement d'un nombre réel ≥ 1.0</i>	Version approuvée par l'ensemble des acteurs en charge de sa validation, publié sur le site internet du Sandre et est reconnue comme un document de référence
0.2 ou 1.2beta <i>Indice est composé d'un nombre réel < 1.0 ou bien ≥ 1.0 avec la mention « beta »</i>	Version provisoire, document de travail susceptible de subir des révisions jusqu'à sa validation définitive

II.2.2. Description des concepts (entités)

Chaque concept du dictionnaire de données, dénommé entité, est décrit par un texte proposant une définition commune ainsi que ces règles de gestion. Cette définition peut être complétée par des règles relatives à la codification de cette entité ou des responsabilités de gestion.

En outre, pour chaque concept, il est précisé :

- Les informations qui caractérisent l'entité (attributs),
- Les associations avec d'autres entités
- Les entités qui héritent de ce concept (entités filles) ,
- Le concept parent d'un éventuel héritage (entité mère),

II.2.3. Description des informations (attributs)

Chaque information du dictionnaire de données, dénommée attribut par la suite du document, correspond à un élément d'information de base utilisé par les entités. Chaque attribut est décrit par : un texte précisant sa définition, ses règles de gestion, la liste éventuelle de valeurs possibles administrées par le Sandre ou un organisme tiers, et les responsabilités en matière d'administration et de gestion des données.

Chaque attribut peut être complété par des métadonnées descriptives :

- Un texte précisant sa définition et les éventuelles règles de gestion s'y rapportant
- Le nom de la balise XML correspondant à l'attribut, et ayant valeur d'identifiant de cette information au sein des dictionnaires de données Sandre,
- Le format utilisé pour stocker cet attribut,
- Le responsable de cet attribut,
- La précision avec laquelle doit être saisie l'information (longueur impérative ou maximale de l'attribut, les règles de typologie -majuscule, accentué- à respecter, étendue des valeurs possibles pour les attributs numériques...)
- L'origine temporelle si nécessaire,
- L'unité de mesure,
- Le rôle de cet attribut dans l'entité, notamment s'il s'agit d'un identifiant (clé primaire).

Toutes ces métadonnées ne sont pas toujours indiquées pour chaque information.

La description des attributs fait appel à l'un des formats de données suivants :

Formats de données	Détail	Abréviation utilisée
Texte	Texte (Chaîne de caractère alphanumérique de longueur non limitée)	T
Caractère	Chaîne de caractère alphanumérique de longueur limitée	C
Date	Date	D
Date-Heure	Date-Heure	D-H
Heure	Heure	H
Numérique	Numérique	N
Objet graphique (binaire)	Contenu image, selon les définitions MIME type (IETF RFC 2046)	B
Logique	Information booléenne prenant pour valeur: <ul style="list-style-type: none"> ● « true » ou « 1 » ● « false » ou « 0 » 	I

Formats de données	Détail	Abréviation utilisée
Surface	<p>Géométrie définie par un :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réel pour le <i>Shapefile</i> ; <i>Nombre réel comprenant entre 1 et 20</i> caractères, dont 0 à 15 chiffres après le séparateur décimal (point). - Flottant pour le Mif/Mid ; Format numérique (le séparateur décimal DOIT obligatoirement être la virgule). - Surface d'un objet par défaut. 	Area
Longueur	<p>Géométrie définie par un :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réel pour le <i>Shapefile</i> ; <i>Nombre réel comprenant entre 1 et 20</i> caractères, dont 0 à 15 chiffres après le séparateur décimal (point). - Flottant pour le Mif/Mid ; Format numérique (le séparateur décimal DOIT obligatoirement être la virgule). - Surface d'un objet par défaut. 	Length
Point	<p>Géométrie définie par un :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point pour le <i>Shapefile</i>, - Point le Mif/Mid, - GM_POINT (ISO 19136) par défaut. 	GM_POINT
Polyligne	<p>Géométrie définie par une :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Polyligne pour le <i>Shapefile</i>, - Polyligne pour le Mif/Mid, - GM_CURVE (ISO 19136) par défaut. 	GM_CURVE
Polygone	<p>Géométrie définie par un :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Polygone pour le <i>Shapefile</i>, - Polygone pour le Mif/Mid, - GM_Surface (ISO 19136) par défaut. 	GM_SURFACE
MultiPolygone	<p>Géométrie définie par des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Polygones pour le <i>Shapefile</i>, - Polygones pour le Mif/Mid, - GM_MultiSurface (ISO 19136) par défaut. 	GM_MULTISURFACE
Primitive	Géométrie indéfinie de type : GM_SURFACE ou GM_CURVE ou GM_POINT...	GM_PRIMITIVE

II.2.4. Les nomenclatures

Certains attributs doivent prendre pour valeur possibles des codes définis au sein d'une nomenclature (liste de valeurs possibles). Chaque code étant alors associé à un libellé, accompagné d'un mnémonique et d'une définition. Ces listes sont présentées sous la forme d'un tableau à différentes entrées:

Code	Mnémonique	Libellé	Définition

Les codes (clefs primaires) permettent d'assurer l'unicité de chaque occurrence.

Le mnémonique est une appellation synthétique ne dépassant pas 25 caractères. Cette information est créée à des fins d'exploitation informatique et peut contenir des sigles ou des abréviations.

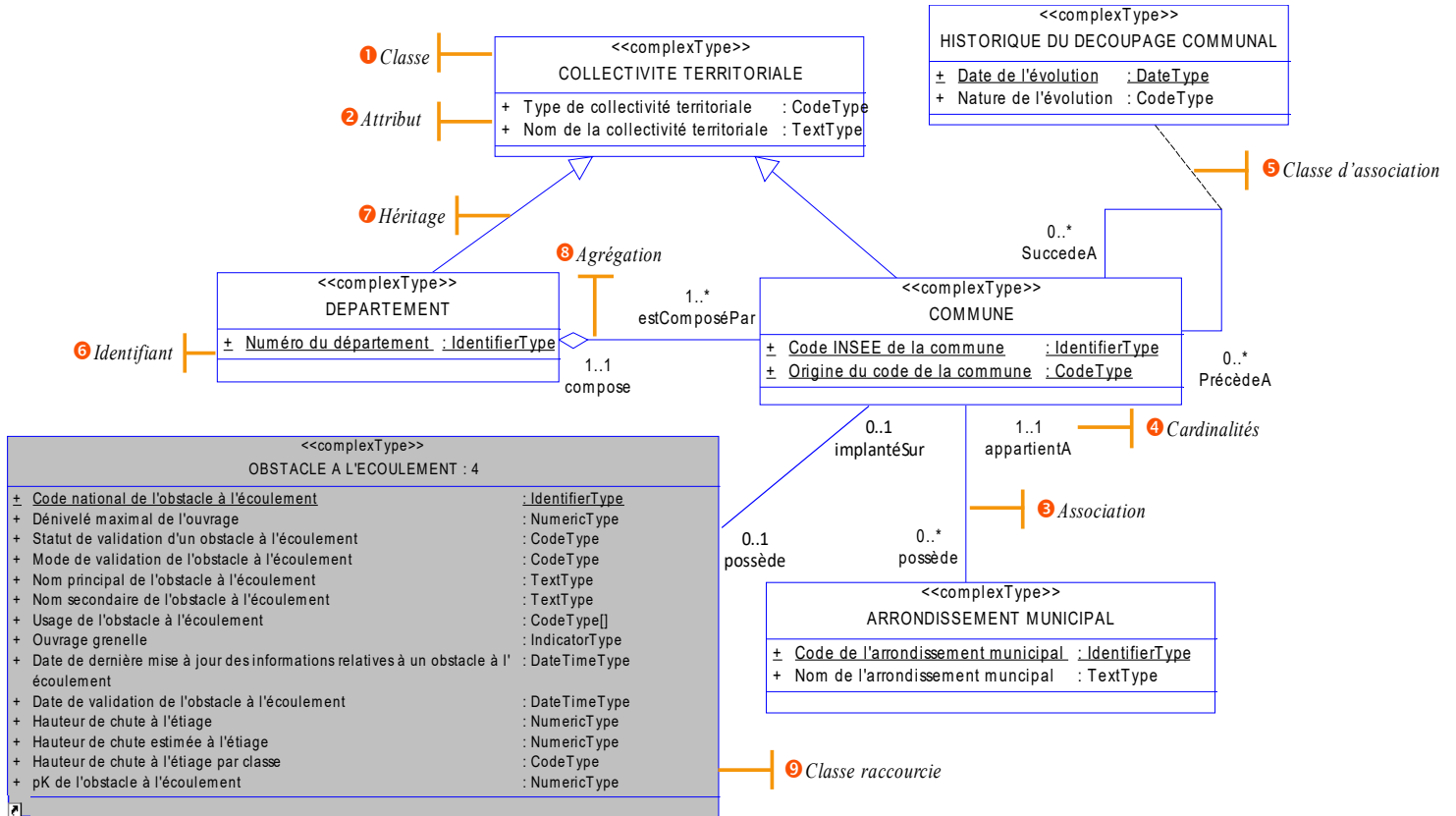
II.3. Formalisme du modèle orienté objet

Le modèle orientée objet (MOO), se compose de plusieurs diagrammes dont le plus important, le diagramme de classes, constitue une représentation formelle des données nécessaire au fonctionnement d'un système d'information. Le diagramme de classe représente la structure logique commune d'un domaine métier particulier, indépendamment du logiciel ou de la structure de stockage des données. Il est formalisé dans le langage UML (Unified Modeling Language).

Le dictionnaire de données Sandre utilise un formalisme UML pour décrire le modèle de données. En revanche, les modèles produits au Sandre sont construits pour une exploitation informatique (production du dictionnaire au format xsd) et dans l'objectif final d'une implémentation physique en base de données. Partant, il ne respecte pas complètement les règles de l'exercice théorique que constitue le modèle conceptuel de données.

II.3.1. Comment lire le modèle de données ?

Le schéma ci-après décrit les principaux formalismes utilisés dans le diagramme de classe de la modélisation UML :



Le diagramme précédent peut être lu comme suit :

Les COMMUNES et les DEPARTEMENTS sont des types de COLLECTIVITE TERRITORIALE. Un DEPARTEMENT est caractérisé par son numéro de département, son type de collectivité territoriale et son nom. Un département est composé de 1 ou plusieurs COMMUNES. Une COMMUNE se caractérise par son code INSEE, l'origine de son code, son type de collectivité territoriale et son nom. Une COMMUNE fait partie de 1 et 1 seul département. Une COMMUNE possède 0 ou plusieurs ARRONDISSEMENTS MUNICIPAUX. Un ARRONDISSEMENT MUNICIPAL est caractérisé par son code et son nom. Il appartient à 1 et 1 seule COMMUNE. Une COMMUNE peut succéder à 1 autre ou plusieurs COMMUNES. La relation entre ces COMMUNES est caractérisée par la date et la nature de l'évolution du découpage communal.

N°	Élément	Description	Représentation
1	Classe	Une classe est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information. Il peut s'agir de personne, lieu ou concept dont les caractéristiques présentent un intérêt pour le thème décrit. Une classe définit un jeu d'objets dotés de caractéristiques communes	Chaque entité est visualisée par un rectangle divisé en plusieurs parties : le nom de la classe (surmonté de l'inscription <<complexType>>), ses attributs et les éventuelles opérations ou méthodes.

N°	Élément	Description	Représentation
2	Attribut	Un attribut, également appelé propriété, est une caractéristique utile à la description de l'entité et permettant de distinguer les éléments entre eux.	<i>L'attribut est indiqué dans la case Classe. Sont précisés son nom, son type, s'il s'agit d'une clé primaire (attribut souligné).</i>
3	Association simple	Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux classes. Elle est définie par ses rôles et ses cardinalités.	<i>Chaque association est représentée par un trait simple surmontée à chaque extrémité d'un rôle et d'une cardinalité.</i>
4	Cardinalités	Le lien comporte une cardinalité minimale (premier chiffre) et une cardinalité maximale (second chiffre) qui précisent l'implication de chaque classe dans la relation.	<i>Par exemple, un département a AU MOINS une commune rattachée et AU MAXIMUM n communes, se traduit par le couple de cardinalités (1,*) du côté de la classe Commune.</i>
5	Classe d'association	Une association peut être matérialisée par une classe dans une des circonstances suivantes : - si l'association est porteuse d'attributs, - si l'association est de multiplicité * de part et d'autre de l'association	<i>La classe d'association est modélisée par un lien en pointillé allant de la classe d'association vers l'association concernée.</i>
6	Identifiant	L'identifiant est dit simple lorsqu'il est basé sur un unique attribut et <u>composé</u> lorsqu'il est basé sur plusieurs.	<i>Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés.</i>
7	Héritage	Un héritage est une relation particulière qui définit une classe comme étant une instance particulière d'une classe plus générale. L'entité fille hérite de tous les attributs de l'entité mère.	<i>L'héritage est représenté par une flèche. La pointe de la flèche indique l'entité mère de l'héritage alors que l'autre extrémité indique l'entité fille.</i>
8	Association d'agrégation	Une association d'agrégation exprime un couplage fort et une relation de subordination de l'agrégat sur les agrégés (éléments composants l'agrégat).	<i>Une agrégation est représentée par une ligne entre deux classes, terminée par un losange vide ("diamant") du côté de l'agrégat.</i>
9	Classe raccourcis	Une classe raccourcie est une classe qui provient d'un autre dictionnaire.	<i>Une classe raccourcie est représentée par un rectangle en gris et possède une petite flèche dans le coin gauche.</i>

II.3.2.Représentation spatiale d’une entité

Certaines classes d'objet possèdent une représentation spatiale dans le monde réel. Elle est intéressante à modéliser dans la mesure où l'information spatiale (appelée géométrie) peut être utilisée dans un Système d'Information Géographique (SIG). Modéliser la représentation spatiale d'une entité géographique fixe revient à mettre en relation une occurrence de l'entité géographique avec le ou les objets géométriques qui la représentent. Conceptuellement plusieurs choix de modélisation sont possibles pour indiquer la nature géométrique d'un objet.

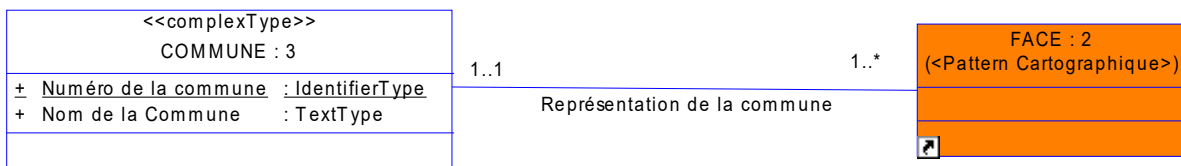
Les modèles de données du Sandre utilisent deux manière de modéliser les classes présentant une représentation spatiale. Dans les deux cas, les caractéristiques de chaque objet géométrique (coordonnées des points, système de coordonnées) ne sont pas détaillées dans le modèle.

1er cas :

La représentation spatiale de l'objet est modélisée par une association vers une primitive géométrique.Trois classes de primitives géométriques ont été créés :

- Le nœud : Il s'agit d'un point défini par un X un Y,
- L'arc : Il s'agit d'une ligne ou polyligne, c'est à dire un ensemble de points connectés entre eux
- La face : Il s'agit d'une surface constituant un polygone fermé.

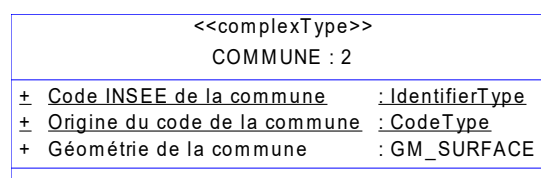
La commune est représentée par une ou plusieurs faces (polygones) se traduit par :



2nd cas :

La représentation spatiale de l'objet est modélisée par un attribut de type géométrique. Un attribut nommé « géométrie de ... » de type GM_POINT, GM_SURFACE, etc, est associé à une ou plusieurs primitives géométriques selon la norme ISO19136. Dans ce cas, cet attribut permet de conserver la géométrie de l'objet en GML.

La commune est représentée par une ou plusieurs faces (polygones) se traduit par :



III.INTRODUCTION

Le thème **Zonages** a été traité par le Sandre avec un groupe d'experts national. Il se traduit par la parution de différents documents accessibles à l'ensemble des acteurs qui répondent à des besoins différents :

	Objectif du document	Cible	Nom du document
général ↓	Présentation de la sémantique Sandre du thème	Acteurs du domaine de l'Eau	*
	Dictionnaire de données par sous thème	Acteurs implémentant un système sur le thème	* Zonages Planification
↓ détail	Spécifications techniques du format d'échange Sandre	Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données	* Zonages Planification

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données.

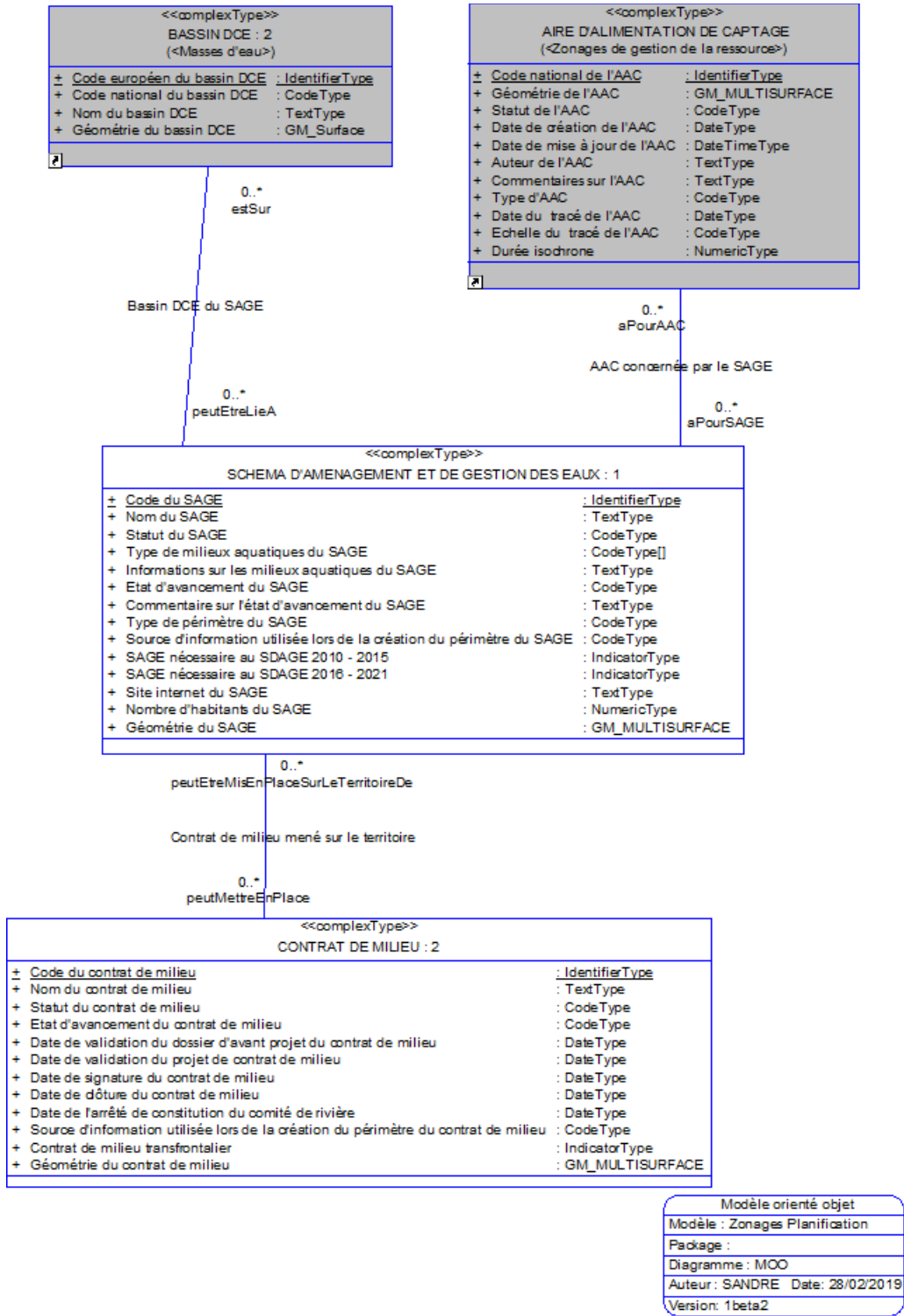
Espaces de nommage :

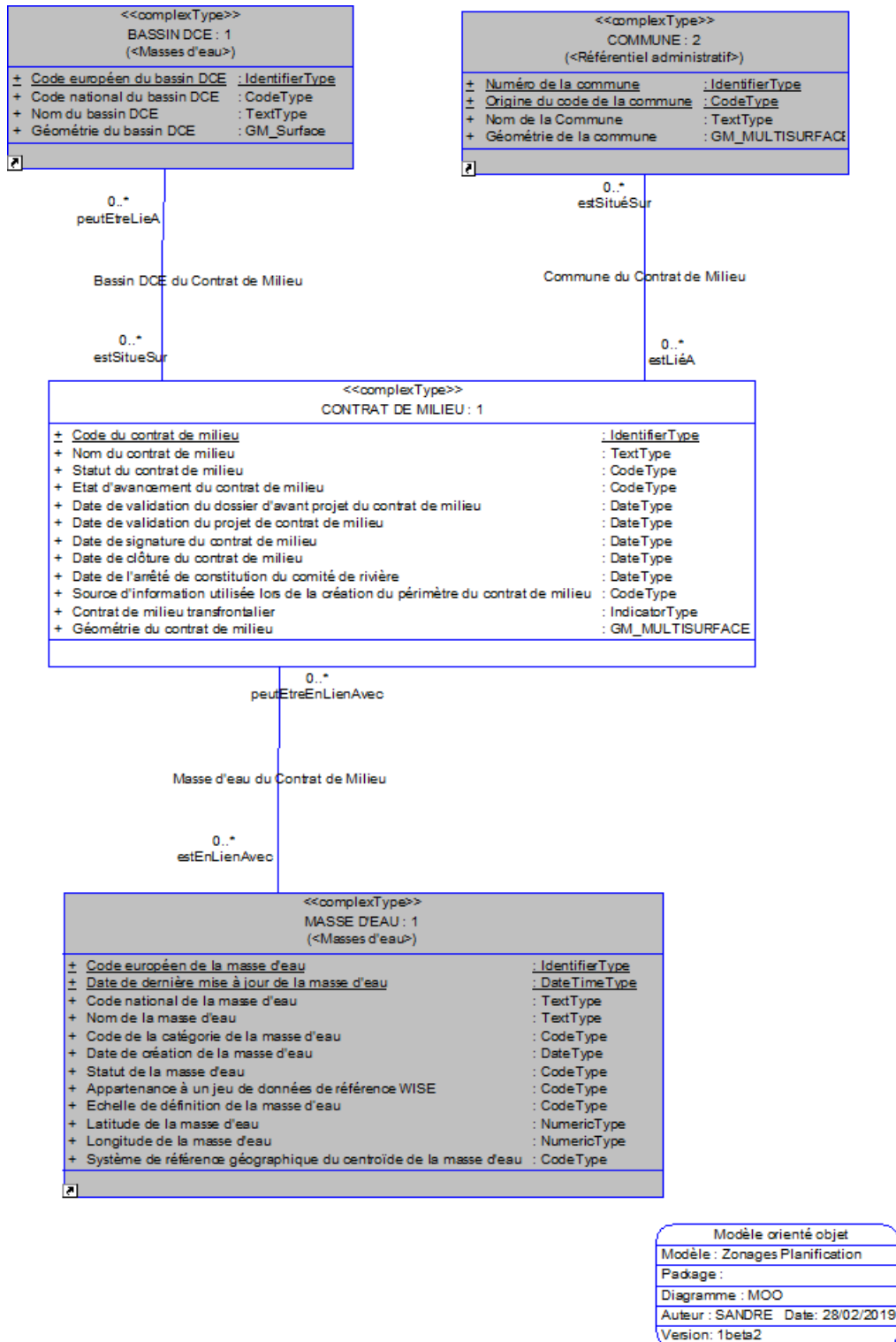
Les espaces de nommage permettent d'identifier, de manière unique, l'ensemble des concepts pris dans chacun de ces référentiels élémentaires :

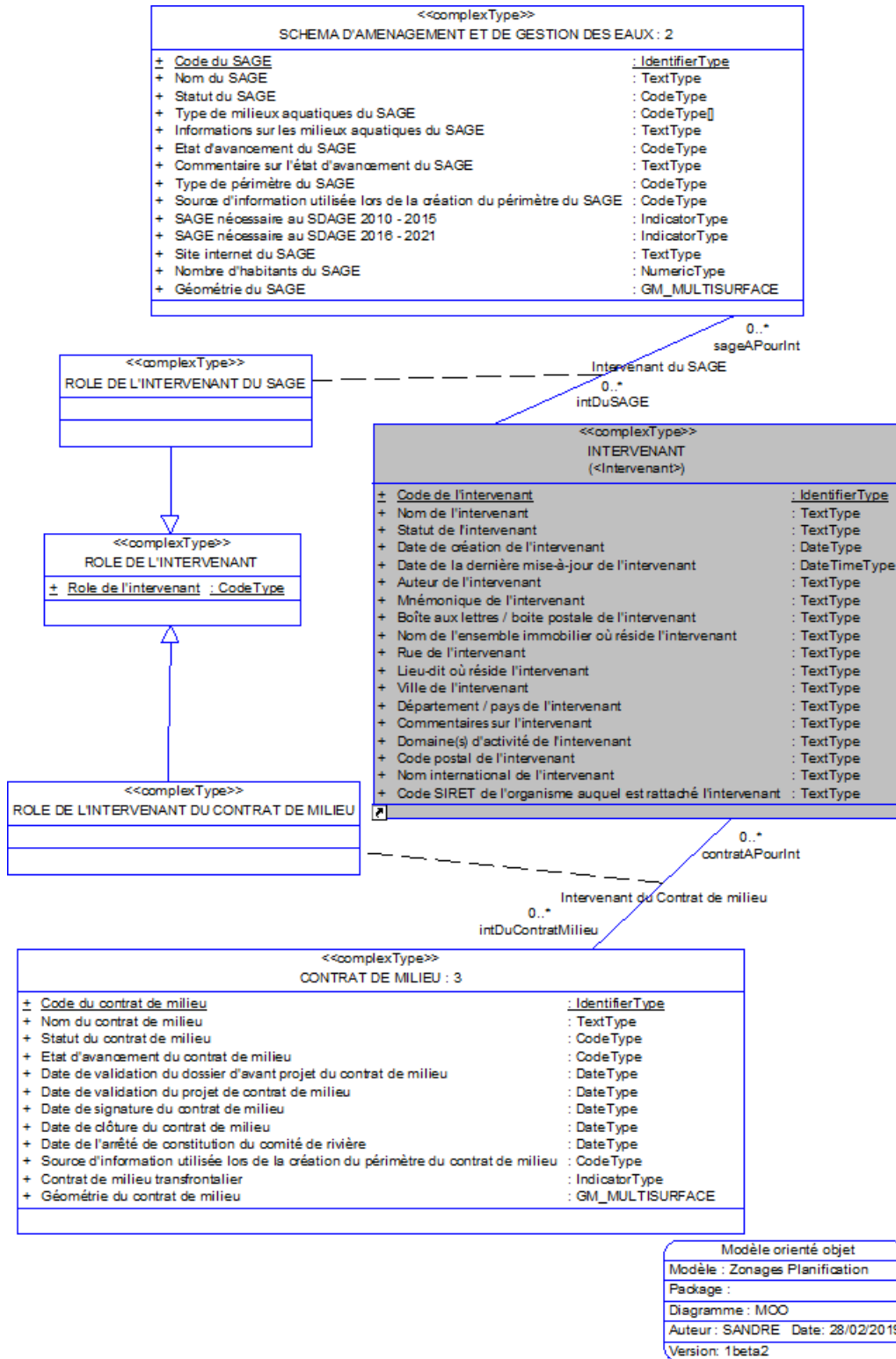
Préfixe de l'espace de nommage externe	Adresse URI de l'espace de nommage externe	Nom de l'espace de nommage
sa_zpl	http://xml.sandre.eaufrance.fr/zpl/1	Zonages Planification
sa_com	http://xml.sandre.eaufrance.fr/com/4	Référentiel administratif
sa_zgr	http://xml.sandre.eaufrance.fr/zgr/1	Zonages de gestion de la qualité des ressources
sa_mdo	http://xml.sandre.eaufrance.fr/mdo/	Référentiel masses d'eau 1.4
sa_tre	http://xml.sandre.eaufrance.fr/tre/1	Texte réglementaire
sa_int	http://xml.sandre.eaufrance.fr/int/2	Référentiel des Intervenants

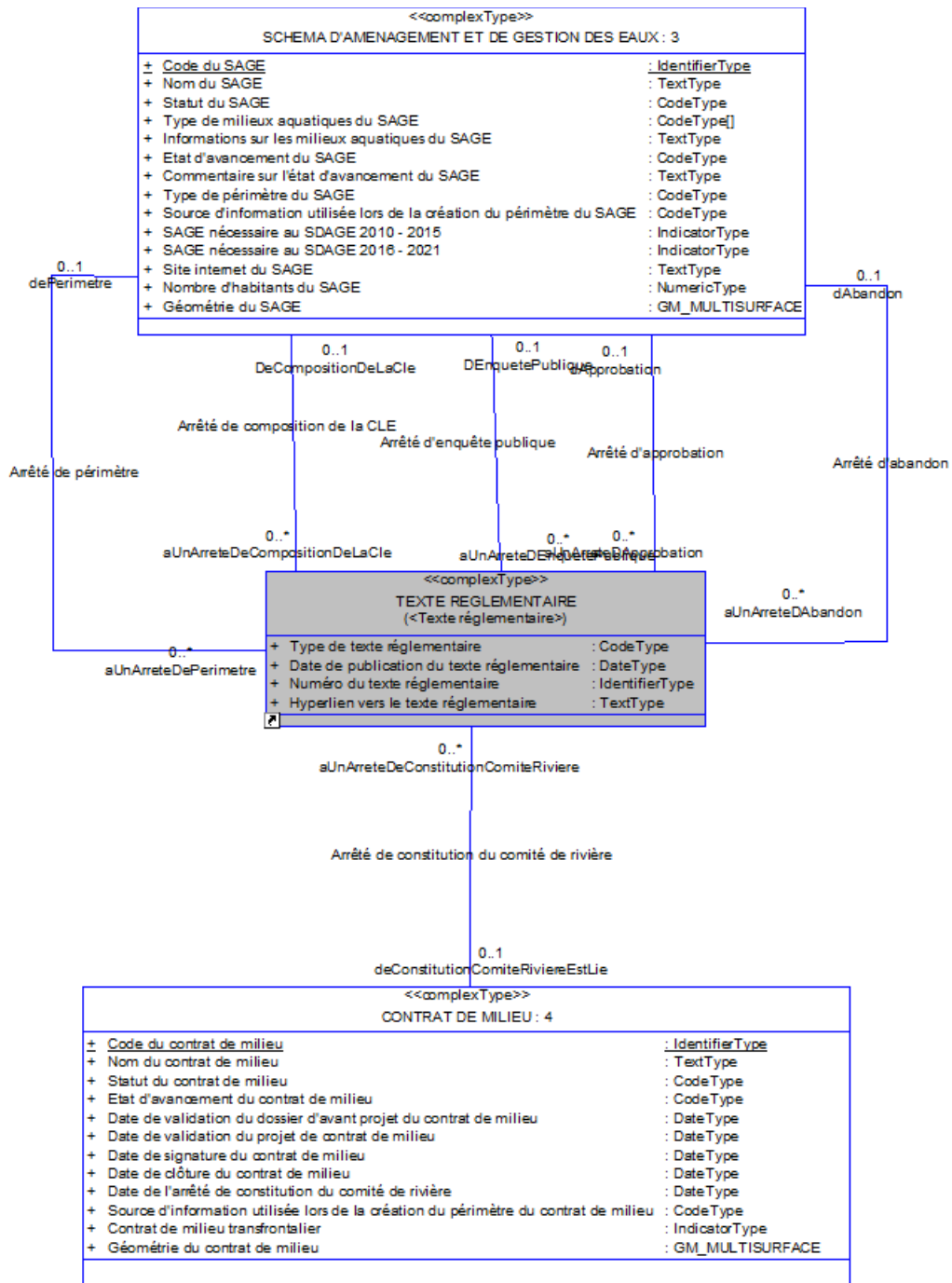
Le document actuel est la version 1beta2 et constitue un document Provisoire.

IV. DIAGRAMME DES CLASSES

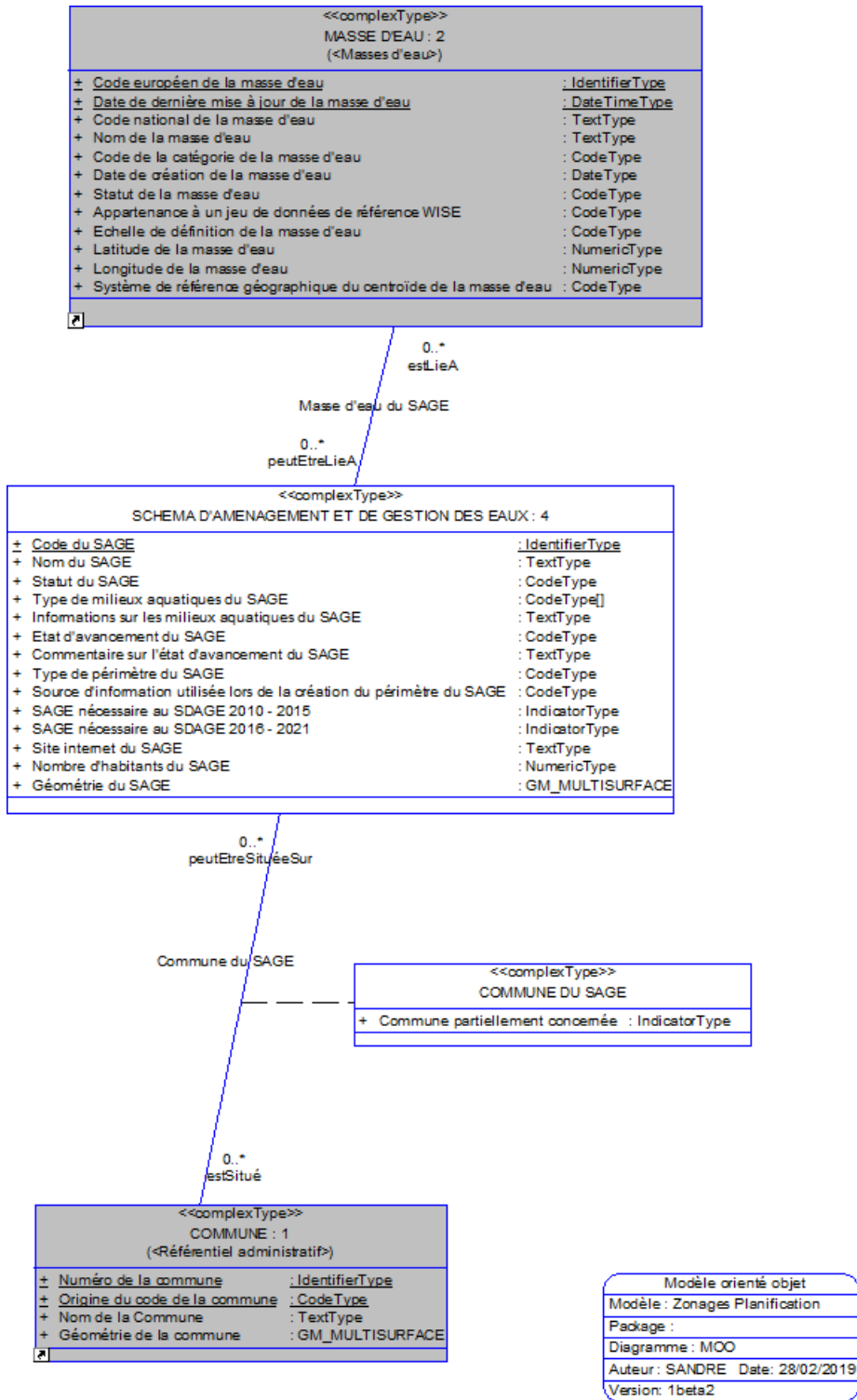








Modèle orienté objet
 Modèle : Zonages Planification
 Package :
 Diagramme : MOO
 Auteur : SANDRE Date: 28/02/2019
 Version: 1beta2



V. DICTIONNAIRE DES CLASSES

V.1. AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

➤ **Nom de balise XML :** <sa_zgr:AAC>

➤ **Définition :**

L'aire d'alimentation du captage (AAC) est définie sur des bases hydrologiques ou hydrogéologiques. Elle correspond aux surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltré ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement.

Ainsi, l'AAC correspond :

- pour un ouvrage de prélèvement destiné à l'eau potable en eau superficielle : au sous bassin versant situé en amont de la ou des prises d'eau éventuellement complété par la surface concernée par l'apport d'eau souterraine externe à ce bassin versant (ex: nappe de socle ou nappe d'accompagnement des cours d'eau),
- pour un ouvrage de prélèvement destiné à l'eau potable en eau souterraine : au bassin d'alimentation du ou des points d'eau (lieu des points de la surface du sol qui contribuent à l'alimentation du captage). Les notions d'« aire d'alimentation » et de « bassin d'alimentation » de captages (AAC, BAC) sont ici considérées comme synonymes.

L'AAC peut concerner plusieurs ouvrages de prélèvement, mais l'AAC sera par catégorie d'eau (eau superficielle, eau souterraine, ...)

L'AAC n'a pas de définition réglementaire. L'AAC est lié à une seule Circonscription administrative de bassin. La Circonscription de bassin sera celle de la commune du point de prélèvement principal de l'ouvrage de prélèvement (référent) associé à l'AAC.

NB : Le terme de « captage d'eau potable » est le terme avancé pour la captation de l'eau pour usage AEP. Il ne correspond pas à une réalité physique unique (source, forage, point d'eau, prise d'eau...). Au Sandre le terme de « captage d'eau potable » correspond à un 'Ouvrage de prélèvement' ayant comme 'Usage de l'eau' (cf. nomenclature n°481) le code 5 (soit 'AEP + USAGES DOMESTIQUES') ou ses sous-niveaux ('5A' : « Alimentation collective » et '5B' : « Alimentation individuelle »).

V.2. BASSIN DCE

- **Nom de balise XML : <sa_mdo:BassinDCE>**
- **Définition :**

Un bassin DCE correspond:

- soit à un district hydrographique national (exemple: Les cours d'eau de la Corse)
- soit à une portion d'un district hydrographique international située sur le territoire d'un Etat membre (exemples: la Meuse; la Sambre)

Chaque bassin DCE dispose d'une autorité compétente coordinatrice qui est l'instance responsable de la mise en oeuvre de la DCE au sein du bassin DCE.

Sa représentation cartographique est l'agrégation des polygones des sous bassins DCE administratifs le composant.

La couverture géographique est Nationale (France métropolitaine + DOM).

Correspondance rapportage DCE : cette entité est rapportée pour la couche des River Basin District de WISE

V.3. COMMUNE

- **Nom de balise XML : <sa_com:Commune>**
- **Définition :**

La commune est une des circonscriptions administratives pivots du découpage administratif du territoire national. Elle est identifiée par un code alphanumérique sur 5 positions attribué par l'INSEE - à ne pas confondre avec le code postal. La notion de commune ne doit pas être confondue avec celle de "ville nouvelle" qui fait l'objet de la loi n°70-610 du 10 juillet 1970. Cette dernière définit un certain nombre de dispositions tendant à faciliter la création "d'agglomérations nouvelles", communément appelées "villes nouvelles". Pour mieux répondre à certains de leurs besoins qui sont communs à d'autres collectivités territoriales et qui dépassent souvent le cadre et les capacités d'une entité communale, les communes peuvent adhérer à une ou plusieurs institutions inter collectivités territoriales à chacune desquelles elles délèguent une ou plusieurs compétences dans le but de mettre en commun les moyens indispensables pour atteindre leurs objectifs. Une commune peut également avoir un ou plusieurs liens avec une ou plusieurs communes à la suite de l'évolution du découpage communal (scission ou fusion de communes...). A chaque lien, il sera précisé dans les attributs "Nature de l'évolution" et "Date de l'évolution" du lien "Historique du découpage communal", la nature de l'évolution ainsi que la date à laquelle elle intervient. Certaines communes tiennent le rôle de chef lieu pour les régions, les départements, les arrondissements et les cantons. La liste des communes est sous la responsabilité de l'INSEE. Ce concept de COMMUNE est également utilisé pour gérer les communes des pays frontaliers à des fins de gestion de données. Le nom du concept se rapportant à la plus petite subdivision administrative varie selon les pays. exemple: pour l'Espagne "municipio" dont les codes sont attribués par l'INE. pour l'Italie "comune" dont les codes sont attribués par l'ISTAT. pour la Belgique "commune" dont les codes sont attribués par l'INS pour l'Allemagne "gemeinde" dont les codes sont attribués par l'AGS. pour les Pays-Bas "gemeente" dont les codes sont

attribués par le GEM. pour la Suisse "kommun" dont les codes sont attribués par l'OFS pour le Luxembourg "commune" dont les codes sont attribués par le STATEC.

V.4. COMMUNE DU SAGE

➤ **Nom de balise XML : <sa_zpl:CommuneSAGE>**

➤ **Définition :**

Commune située entièrement ou partiellement sur le périmètre du SAGE.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Commune partiellement concernée (0,1)

V.5. CONTRAT DE MILIEU

➤ **Nom de balise XML : <sa_zpl:ContratMilieu>**

➤ **Définition :**

Un contrat de milieu (généralement contrat de rivière, mais également de lac, de baie ou de nappe) est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Avec le SAGE, le contrat de milieu est un outil pertinent pour la mise en œuvre des SDAGE et des programmes de mesures approuvés en 2009 pour prendre en compte les objectifs et dispositions de la directive cadre sur l'eau. Il peut être une déclinaison opérationnelle d'un SAGE. C'est un programme d'actions volontaire et concerté sur 5 ans avec engagement financier contractuel (désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement, des échéances des travaux, etc).

Ces contrats sont signés entre les partenaires concernés : préfet(s) de département(s), agence de l'eau et les collectivités locales (conseil général, conseil régional, communes, syndicats intercommunaux ...).

Le comité de rivière (ou de baie) est institué par arrêté préfectoral pour piloter l'élaboration du contrat qu'il anime et qu'il suit. La circulaire du 30 janvier 2004 précise les conditions de sa constitution et de son fonctionnement.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Code du contrat de milieu (1,1)
- Nom du contrat de milieu (0,1)
- Statut du contrat de milieu (0,1)
- Etat d'avancement du contrat de milieu (0,1)
- Date de validation du dossier d'avant projet du contrat de milieu (0,1)
- Date de validation du projet de contrat de milieu (0,1)
- Date de signature du contrat de milieu (0,1)
- Date de clôture du contrat de milieu (0,1)
- Date de l'arrêté de constitution du comité de rivière (0,1)
- Source d'information utilisée lors de la création du périmètre du contrat de milieu (0,1)
- Contrat de milieu transfrontalier (0,1)
- Géométrie du contrat de milieu (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- contratAPourInt (0,n) INTERVENANT
- peutEtreLieA (0,n) BASSIN DCE
- estEnLienAvec (0,n) MASSE D'EAU
- estSituéSur (0,n) COMMUNE
- aUnArreteDeConstitutionComiteRiviere (0,n) TEXTE REGLEMENTAIRE
- peutEtreMisEnPlaceSurLeTerritoireDe (0,n) SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

V.6. INTERVENANT

➤ **Nom de balise XML : <sa_int:Intervenant>**

➤ **Définition :**

Les intervenants sont tous les organismes ayant un ou plusieurs rôle(s) en tant qu'acteur de l'eau et qui sont référencés dans les bases de données respectant le formalisme du SANDRE. Ils sont identifiés dans les échanges de données par leur code SIRET. Quand ce dernier ne peut pas exister car l'intervenant ne rentre pas dans le domaine d'application du registre national ou lorsque ce code ne permet pas d'identifier de manière univoque l'intervenant (cas des structures incluses dans une structure plus générale), il est alors identifié par son code SANDRE.

Ils se partagent entre plusieurs catégories dont :

- laboratoire d'analyse,
- préleveur,
- opérateur en hydrométrie,
- laboratoire d'hydrobiologie,
- organisme chargé de la police des eaux,
- producteur/ gestionnaire,
- ...

Deux informations sont utilisées pour identifier un intervenant : son code et le code SIRET de l'organisme auquel il est rattaché :

- Cas 1 : l'organisme est SIRETE, par exemple un laboratoire. Le code SIRET est utilisé, aucun code SANDRE n'est indiqué. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,
- Cas 2 : l'organisme n'a pas de code SIRET, dans ce cas, il est attribué un code SANDRE. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,
- Cas 3 : l'organisme n'a pas de code SIRET en tant qu'établissement mais est rattaché à une structure, par exemple le SATESE rattaché au Conseil Général. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE et l'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " est rempli avec le code SIRET, dans l'exemple, celui du Conseil Général.

La liste nationale des codes SANDRE des intervenants est établie sous la responsabilité du SANDRE. Le code SIRET est établi par l'INSEE.

V.7. MASSE D'EAU

- **Nom de balise XML :** <sa_mdo:MasseDEau>
- **Définition :**

La masse d'eau est le découpage territorial élémentaire des Milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la DCE.

V.8. ROLE DE L'INTERVENANT

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl:RoleInt>
- **Définition :**

Le rôle de l'intervenant permet de préciser la fonction de l'intervenant sur le SAGE ou le Contrat de Milieu.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Role de l'intervenant (0,1)
- **Cette entité est héritée par :**
 - ROLE DE L'INTERVENANT DU SAGE
 - ROLE DE L'INTERVENANT DU CONTRAT DE MILIEU

V.9. ROLE DE L'INTERVENANT DU CONTRAT DE MILIEU

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl:RoleIntContratMilieu>
- **Définition :**

Le rôle de l'intervenant permet de préciser la fonction de l'intervenant sur le Contrat de Milieu.

- **Cette entité hérite de :**
 - ROLE DE L'INTERVENANT

V.10.ROLE DE L'INTERVENANT DU SAGE

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl:RoleIntSAGE>
- **Définition :**

Le rôle de l'intervenant permet de préciser la fonction de l'intervenant sur le SAGE.

- **Cette entité hérite de :**
 - ROLE DE L'INTERVENANT

V.11.SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl:SAGE>
- **Définition :**

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux.

Il est un instrument essentiel de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE). A ce titre, 68 SAGE ont été identifiés comme nécessaires par les SDAGE approuvés en 2009 (période 2010-2015) et 62 SAGE ont été identifiés comme nécessaires par les SDAGE approuvés en 2015 (période 2016-2021) pour respecter les orientations fondamentales et les objectifs fixés par la DCE.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Code du SAGE (1,1)
- Nom du SAGE (0,1)
- Statut du SAGE (0,1)
- Type de milieux aquatiques du SAGE (0,n)
- Informations sur les milieux aquatiques du SAGE (0,1)
- Etat d'avancement du SAGE (0,1)
- Commentaire sur l'état d'avancement du SAGE (0,1)
- Type de périmètre du SAGE (0,1)
- Source d'information utilisée lors de la création du périmètre du SAGE (0,1)
- SAGE nécessaire au SDAGE 2010 - 2015 (0,1)
- SAGE nécessaire au SDAGE 2016 - 2021 (0,1)
- Site internet du SAGE (0,1)
- Nombre d'habitants du SAGE (0,1)
- Géométrie du SAGE (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- aUnArreteDAbandon (0,n) TEXTE REGLEMENTAIRE
- aUnArreteDApprobation (0,n) TEXTE REGLEMENTAIRE
- aUnArreteDeCompositionDeLaCle (0,n) TEXTE REGLEMENTAIRE
- aUnArreteDePerimetre (0,n) TEXTE REGLEMENTAIRE
- aUnArreteDEnquetePublique (0,n) TEXTE REGLEMENTAIRE
- aPourAAC (0,n) AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE
- peutMettreEnPlace (0,n) CONTRAT DE MILIEU
- estSitué (0,n) COMMUNE
- estSur (0,n) BASSIN DCE
- estLieA (0,n) MASSE D'EAU
- intDuSAGE (0,n) INTERVENANT

V.12. TEXTE REGLEMENTAIRE

➤ **Nom de balise XML : <sa_tre:TexteReglem>**

➤ **Définition :**

Un Texte réglementaire est un acte administratif émanant d'une autorité exécutive ou administrative (Président de la République, Premier ministre, préfets, maires...) ayant un caractère général et impersonnel et qui a pour objet, soit de disposer dans des domaines non réservés au législateur, soit de développer les règles posées par une loi en vue d'en assurer l'application.

(Inspiré de Vocabulaire Juridique, Association Henri Capitant de Gérard Cornu, PUF, 6ème édition, 2004)

VI. DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

VI.1. Code du SAGE

- **Nom de balise XML : <sa_zpl:CdSAGE>**
- **Nom de la classe : SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX**
- **Format : C**
- **Longueur : 9**
- **Nature de l'attribut : Clef primaire**
- **Définition :**

Il correspond à l'identifiant national du SAGE et doit être composé de la façon suivante :

'SAGE' + Circonscription administrative de bassin suivant le dossier (2 chiffres) + Numéro incrémenté à l'échelle du bassin (3 chiffres).

(ex : SAGE01015)

L'application de la règle de codification est sous la responsabilité de l'Office International de l'Eau (OIEau) dans le cadre du centre de ressources Gest'eau (<https://www.gesteau.fr/>).

VI.2. Code du contrat de milieu

- **Nom de balise XML : <sa_zpl:CdContratMilieu>**
- **Nom de la classe : CONTRAT DE MILIEU**
- **Format : C**
- **Longueur : 4**
- **Nature de l'attribut : Clef primaire**
- **Définition :**

Il correspond à l'identifiant national du Contrat de Milieu et doit être composé de la façon suivante :

Code du type ("R" pour rivière, "L" pour Lac, "B" pour baie, rade ou étang, "N" pour nappe) + Incrément sur 3 chiffres

(ex : R213)

L'application de la règle de codification est sous la responsabilité de l'Office International de l'Eau (OIEau) dans le cadre du centre de ressources Gest'eau (<https://www.gesteau.fr/>).

VI.3. Commentaire sur l'état d'avancement du SAGE

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl:CommentEtatAvancementSAGE>
- **Nom de la classe :** SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
- **Format :** T
- **Définition :**

Complément d'information sur l'état d'avancement du SAGE.

VI.4. Commune partiellement concernée

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl:CommunePartiellementConcernee>
- **Nom de la classe :** COMMUNE DU SAGE
- **Format :** I
- **Définition :**

Indique si oui ou non la commune est partiellement située sur le périmètre du SAGE.

VI.5. Contrat de milieu transfrontalier

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl:ContratMilieuTransfront>
- **Nom de la classe :** CONTRAT DE MILIEU
- **Format :** I
- **Définition :**

Indique si oui ou non le Contrat de Milieu est transfrontalier.

VI.6. Date de clôture du contrat de milieu

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl>DateClotureProjetContratMilieu>
- **Nom de la classe :** CONTRAT DE MILIEU
- **Format :** D
- **Définition :**

Date, exprimée au jour près, de clôture du Contrat de Milieu.

VI.7.Date de l'arrêté de constitution du comité de rivière

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl:DateArreteComiteRiviereContratMilieu>
- **Nom de la classe :** CONTRAT DE MILIEU
- **Format :** D
- **Définition :**

Date, exprimée au jour près, de l'arrêté de constitution du comité de rivière.

VI.8.Date de signature du contrat de milieu

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl:DateSignatureProjetContratMilieu>
- **Nom de la classe :** CONTRAT DE MILIEU
- **Format :** D
- **Définition :**

Date, exprimée au jour près, de signature du Contrat de Milieu.

VI.9.Date de validation du dossier d'avant projet du contrat de milieu

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl:DateValAvantProjetContratMilieu>
- **Nom de la classe :** CONTRAT DE MILIEU
- **Format :** D
- **Définition :**

Date, exprimée au jour près, de validation du dossier d'avant projet du Contrat de Milieu.

VI.10.Date de validation du projet de contrat de milieu

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl:DateValidationProjetContratMilieu>
- **Nom de la classe :** CONTRAT DE MILIEU
- **Format :** D
- **Définition :**

Date, exprimée au jour près, de validation du projet de Contrat de Milieu.

VI.11. Etat d'avancement du SAGE

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl:EtatAvancementSAGE>
- **Nom de la classe :** SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
- **Format :** **C**
- **Longueur :** 25
- **Définition :**

Un même SAGE au cours de son cycle de vie passe par différents états d'avancement successifs qui sont décrits dans la nomenclature n°617. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:617:::referentiel:3.1.html>

VI.12. Etat d'avancement du contrat de milieu

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl:EtatAvancementContratMilieu>
- **Nom de la classe :** CONTRAT DE MILIEU
- **Format :** **C**
- **Longueur :** 25
- **Définition :**

Un même Contrat de Milieu au cours de son cycle de vie passe par différents états d'avancement successifs qui sont décrits dans la nomenclature n°971. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:971:::referentiel:3.1.html>

VI.13. Géométrie du SAGE

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl:GeomSAGE>
- **Nom de la classe :** SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
- **Format :** **GM_MULTISURFACE**
- **Définition :**

Le périmètre du SAGE (ou géométrie) est représenté sous la forme d'un polygone. Les multipolygones et polygones à trou sont autorisés.

La circulaire DE / SDATDCP / BDCP / n° 10 du 21 Avril 2008 définit les principes généraux de délimitation d'un SAGE de la manière suivante :

« Pour les SAGE mis en place pour une gestion à l'échelle d'un bassin versant de cours d'eau, le périmètre doit correspondre aux limites du bassin versant hydrographique concerné et non aux limites communales. Lorsqu'une commune se trouve concernée en partie, la rédaction de l'arrêté devra être "partie du territoire de la commune x correspondant au bassin versant de la rivière y".

Cette règle peut toutefois être assouplie en fonction des contraintes locales et conduire à retenir par endroit une limite communale, notamment pour tenir compte des délimitation des bassins ou groupements de

bassin de l'arrêté du 16 mai 2005. Cette adaptation, effectuée pour une meilleure identification du périmètre sur le terrain, ne doit pas conduire à superposer les périmètres de deux SAGE contigus.

De même pour un SAGE mis en place pour une gestion à l'échelle d'un système aquifère (nappe d'eau souterraine), le périmètre doit correspondre aux limites de bassin versant hydrogéologique.

Afin de ne pas s'exposer à des difficultés d'application, en particulier du règlement, il ne doit pas y avoir de recouvrement entre les périmètres de plusieurs SAGE, à l'exception des cas où deux SAGE superposés portent sur des masses d'eau strictement différentes (SAGE sur réseau hydrographique superficiel / SAGE portant sur un aquifère profond, isolé des écoulements supérieurs par une couche géologique imperméable). »

Le périmètre faisant référence est celui fourni par l'émetteur du dernier arrêté de délimitation du périmètre.

VI.14.Géométrie du contrat de milieu

- **Nom de balise XML : <sa_zpl:GeomContratMilieu>**
- **Nom de la classe : CONTRAT DE MILIEU**
- **Format : GM_MULTISURFACE**
- **Définition :**

Le périmètre du Contrat de Milieu (ou géométrie) est représenté sous la forme d'un polygone. Les multipolygones et polygones à trou sont autorisés.

VI.15.Informations sur les milieux aquatiques du SAGE

- **Nom de balise XML : <sa_zpl:InfoMilieuxAquaSAGE>**
- **Nom de la classe : SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX**
- **Format : I**
- **Définition :**

Complément d'information sur les milieux aquatiques du SAGE.

VI.16.Nom du SAGE

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl:NomSAGE>
- **Nom de la classe :** SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
- **Format :** T
- **Définition :**

Le nom associé à chaque Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est la dénomination qui lui est attribuée au sein du bassin. Cette information est fournie par l'organisme qui demande à l'Office International de l'Eau (OIEau), dans le cadre du centre de ressources Gest'eau (<https://www.gesteau.fr/>), la création d'un code pour un nouveau Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

VI.17.Nom du contrat de milieu

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl:NomContratMilieu>
- **Nom de la classe :** CONTRAT DE MILIEU
- **Format :** T
- **Définition :**

Le nom associé à chaque Contrat de Milieu est la dénomination qui lui est attribué au sein du bassin. Cette information est fournie par l'organisme qui demande à l'Office International de l'Eau (OIEau), dans le cadre du centre de ressources Gest'eau (<https://www.gesteau.fr/>), la création d'un code pour un nouveau Contrat de Milieu.

VI.18.Nombre d'habitants du SAGE

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl:NbHabSAGE>
- **Nom de la classe :** SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
- **Format :** N
- **Définition :**

Nombre de personnes habitant dans le périmètre du SAGE.

VI.19.Role de l'intervenant

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl:RoleIntervenant>
- **Nom de la classe :** ROLE DE L'INTERVENANT
- **Format :** C
- **Longueur :** 25
- **Définition :**

Les rôles que peut exercer l'intervenant sur un SAGE ou un Contrat de Milieu sont décrits dans la nomenclature n°970. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:970:::referentiel:3.1:html>

VI.20.SAGE nécessaire au SDAGE 2010 - 2015

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl:SDAGE20102015>
- **Nom de la classe :** SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
- **Format :** I
- **Définition :**

Indique si oui ou non le SAGE est nécessaire dans les SDAGE approuvés en 2009 (période 2010-2015) pour respecter les orientations et les objectifs fixés.

VI.21.SAGE nécessaire au SDAGE 2016 - 2021

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl:SDAGE20162021>
- **Nom de la classe :** SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
- **Format :** I
- **Définition :**

Indique si oui ou non le SAGE est nécessaire dans les SDAGE approuvés en 2015 (période 2016-2021) pour respecter les orientations et les objectifs fixés.

VI.22.Site internet du SAGE

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl:SiteWebSAGE>
- **Nom de la classe :** SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
- **Format :** T
- **Définition :**

Adresse du site internet du SAGE.

VI.23.Source d'information utilisée lors de la création du périmètre du SAGE

- **Nom de balise XML :** <sa_zpl:SourcePerimSAGE>
- **Nom de la classe :** SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
- **Format :** C
- **Longueur :** 25
- **Définition :**

Les sources d'information utilisées lors de la création du périmètre du SAGE sont décrites dans la nomenclature n°618. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:633:::referentiel:3.1.html>

VI.24.Source d'information utilisée lors de la création du périmètre du contrat de milieu

- **Nom de balise XML : <sa_zpl:SourcePerimContratMilieu>**
- **Nom de la classe : CONTRAT DE MILIEU**
- **Format : C**
- **Longueur : 25**
- **Définition :**

Les sources d'information utilisées lors de la création du périmètre du Contrat de Milieu sont décrites dans la nomenclature n°618. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:633::::::referentiel:3.1.html>

VI.25.Statut du SAGE

- **Nom de balise XML : <sa_zpl:StSAGE>**
- **Nom de la classe : SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX**
- **Format : C**
- **Longueur : 25**
- **Définition :**

Le statut du SAGE prend une des valeurs définies dans la nomenclature n°390. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:390::::::referentiel:3.1.html>

VI.26.Statut du contrat de milieu

- **Nom de balise XML : <sa_zpl:StContratMilieu>**
- **Nom de la classe : CONTRAT DE MILIEU**
- **Format : C**
- **Longueur : 25**
- **Définition :**

Le statut du Contrat de Milieu prend une des valeurs définies dans la nomenclature n°390. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:390::::::referentiel:3.1.html>

VI.27.Type de milieux aquatiques du SAGE

- **Nom de balise XML : <sa_zpl:TypeMilieuxAquaSAGE>**
- **Nom de la classe : SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX**
- **Format : C**
- **Longueur : 25**
- **Définition :**

LE SAGE porte sur un ou plusieurs type(s) de milieu(x) aquatique(s) décrit(s) dans la nomenclature n°259. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:259:.....referentiel:3.1.html>

VI.28.Type de périmètre du SAGE

- **Nom de balise XML : <sa_zpl:TypePerimSAGE>**
- **Nom de la classe : SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX**
- **Format : C**
- **Longueur : 25**
- **Définition :**

Le type de périmètre permet de préciser quelle composante domine dans la représentation spatiale du périmètre du SAGE. Ceci afin d'apporter une information complémentaire dans le cas où la source d'information utilisée lors de la création du périmètre du SAGE ne permet pas de déduire cette information de manière évidente (donnée non typée eau de surface/souterraine). Les types de périmètres sont décrits dans la nomenclature n°653. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:653:.....referentiel:3.1.html>